



PREFET DE LA GIRONDE

ARRETE DU - 9 MAI 2016

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de la  
Gironde

Service des Procédures  
Environnementales

---

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT COMPOSITION DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DES LACS MÉDOCAINS**

---

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION**

---

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES  
PREFET DE LA GIRONDE**

**VU** le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 sur la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Lacs Médocains,

**VU** L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2002 instituant la commission locale de l'Eau, l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2009 renouvelant cette commission et l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 portant composition de la commission locale de l'eau suite aux élections départementales de mars 2015,

**VU** les délibérations et désignations des collectivités et des différents organismes membres de la Commission locale de l'eau du SAGE des Lacs Médocains,

**CONSIDERANT** que le mandat des membres de la CLE d'une durée de six ans est arrivé à échéance et qu'il convient de la renouveler intégralement,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** - La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des lacs Médocains est composée des membres suivants :

**1- Collège des représentants des Collectivités Territoriales de leurs groupements et des établissements publics locaux**

<b>Collectivités</b>	<b>représentants titulaires</b>
Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	M. Jean-Jacques CORSAN
Département de la Gironde	Mme Pascale GOT
Représentants des maires désignés par l'Association des Maires de la Gironde	M. Patrick BERRON conseiller municipal de Carcans

	Mme. Hélène CROMBEZ adjointe au maire de Lacanau
	M. Pascal ABIVEN adjoint au maire d'Hourtin
	Mme. Dominique PALLET adjointe au maire d'Arès
	M Denis CHAUSSONNET adjoint au maire de Brach
	M. François DELATTRE adjoint au maire de Lanton
	M. Jésus VEIGA maire de Le Porge
	M. Jean-Jacques MAURIN adjoint au maire de Le Temple
	Mme Catherine GUILLERM adjointe au maire de Lège-Cap-Ferret
	Mme. Annie TEYNIE adjointe au maire de Salaunes
	Mme Valérie CHARLE maire de Saumos
	Mme Marie VARENNE adjointe au maire de St Laurent Médoc
	M. Allain CAMEDESCASSE maire de Sainte Hélène
Syndicat Mixte du Pays Médoc	M. Jean-Marie FERON
Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Mme Isabelle LAMOU
SIAEBVELG	M. Henri SABAROT M. Jean-Marie CASTAGNEAU M. Jean-Claude PEINTRE
Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Pointe Médoc	M. Alain BOUCHON
Communauté de Communes des Lacs Médocains	M. Laurent PEYRONDET M. Jean-Marc SIGNORET M. Pierre JACOB
Communauté de Communes La Médulienne	M. Jean-Luc PALLIN

**2 - Collège des représentants des Usagers, des Propriétaires riverains, des Organisations Professionnelles et des Associations Concernées :**

<b>Organismes</b>	<b>représentants titulaires</b>
Chambre d'Agriculture de la Gironde	M. le Président ou son représentant
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde	M. le Président ou son représentant
Fédération de Chasse de la Gironde	M. le Président ou son représentant
Fédération Départementale des AAPPMA de la Gironde	M. le Président ou son représentant
Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest	M. le Président ou son représentant
SEPANSO	M. le Président ou son représentant
Association Vive la Forêt	M. le Président ou son représentant
Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie	M. le Président ou son représentant
Association de Protection du Patrimoine Naturel Privé	M. le Président ou son représentant
Ligue Aquitaine de Ski Nautique	M. le Président ou son représentant
Ligue Aquitaine de Voile	M. le Président ou son représentant
Comité Local des Pêches Maritimes et des élevages Marins Arcachon	M. le Président ou son représentant
Réserve Naturelle Nationale de l'Etang du Cousseau	M. le Conservateur ou son représentant
Réserve Naturelle Nationale des prés Salés d'Arès et de Lège Cap-Ferret	M. le Conservateur ou son représentant
Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Aquitaine	M. le Président ou son représentant

**3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- Le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne ou son représentant,
- Le Préfet de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- La Déléguée Régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant.
- Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant.

**ARTICLE 2 :** En cas d'empêchement les membres désignés pourront donner mandat à un autre membre du même collège et dans ce cas, chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat.

**ARTICLE 3 :** La présente désignation des membres de la commission locale de l'eau est valable pour une durée de six ans.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs des services de l'État en Gironde.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 est abrogé.

**ARTICLE 6 :** La liste des membres de la commission locale de l'eau sera publiée au recueil des actes administratifs des services de l'État en Gironde et mise en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Lacs Médocains.

Fait à Bordeaux, le - 9 MAI 2016

LE PREFET,

Pour le Préfet, par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET